

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PUBLIE LE :

13 DEC. 2023

OBJET :

Décision Modificative n° 1 du budget annexe des locaux commerciaux 2023

Nombre de conseillers :

En exercice : 29
Votants : 27

N° 2023.12.07

L'an deux mille vingt-trois, le onze décembre, le Conseil Municipal de la commune de Livron-sur-Drôme, dûment convoqué le 05 décembre 2023, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Francis FAYARD, Maire.
Monsieur Sébastien AMBLARD est désigné secrétaire de séance

PRÉSENTS : Francis FAYARD, Nathalie MANTONNIER, Philippe CHAVE, Evelyne BERNARD, Jean-François FAURE, Christian CHABERT, Sébastien AMBLARD, Christiane LAMBERT, Annick BAROTEAUX, Georges CASANOVA, Marie-Christine GEAY, Elisabeth LUQUES, Laurent MANTONNIER, Nathalie SORIA, Emmanuel DELPONT, Dan VILLIOT, Fabien PLANET, Alain COURTHIAL, Matthieu NIVOT, Nicolas COLOMB, José MUNOZ ALVAREZ

REPRÉSENTÉS : Evelyne BILBOT (pouvoir à E. BERNARD), Thierry JAVELAS (pouvoir à F. FAYARD), Dullio NOVARO (pouvoir à J.F FAURE), Sébastien CHEYNEL (pouvoir à P. CHAVE), Francine DAMBRINE (pouvoir à D. VILLIOT), Emmanuelle GIELLY (pouvoir à F. PLANET)

ABSENTS : Anne-Lise VIALON, Thierry SANCHEZ

Madame Evelyne BERNARD, Adjointe déléguée aux Finances et aux Ressources Humaines, informe le Conseil Municipal de la nécessité d'adopter une décision modificative n°1 du Budget Annexe locaux commerciaux, visant à réajuster des crédits nécessaires pour l'exercice 2023.

Section d'investissement					
Dépenses			Recettes		
Chapitre	Désignation	Montant	Chapitre	Désignation	Montant
001	Résultat d'investissement déficit	0,50 €	10	Excédent de fonctionnement capitalisés	0,50 €

Vu la présentation opérée en Commission des finances en date du 24 novembre 2023,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal avec 22 Pour et 5 Abstentions :

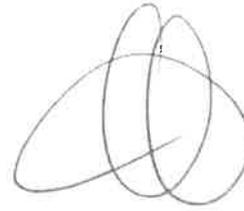
- **APPROUVE** la décision modificative n°1 du Budget annexe locaux commerciaux.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,



Le secrétaire de séance,



Acte exécutoire en vertu de sa transmission en Préfecture le

13 DEC. 2023